



AUBRAC  
PIERREFORTAIS  
PLANÈZE TRUYÈRE  
CALDAGUÈS MARGERIDE

**Saint-flour**  
**COMMUNAUTÉ**



## **Commission Économie, Emploi et Formation**

**Lundi 25 janvier 2021**



### Ordre du jour

1. **Présentation de la commission**
2. **Présentation des actions de Saint-Flour Communauté en faveur de l'économie et de l'emploi – état des lieux**
3. **Réflexions sur les orientations stratégiques**
4. **Questions diverses**



## 1. Commission économie, emploi et formation

- Présentation des membres de la commission
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Rôle de la commission



## 2. Actions de Saint-Flour Communauté en faveur de l'économie et de l'emploi

L'attractivité et le développement économique ont constitué le premier axe stratégique du premier projet de territoire de Saint-Flour Communauté pour la période 2017/2020

Au sein de cet axe stratégique, 5 objectifs principaux ont été identifiés :

- Objectif 1 : Aménager et étendre les parcs d'activités
- Objectif 2 : Soutenir l'immobilier d'entreprise
- Objectif 3 : Développer l'artisanat et le commerce du proximité
- Objectif 4 : Soutenir les productions agricoles de qualité
- Objectif 5 : Valoriser les filières locales



## Commission Economie Emploi et Formation Parcs d'activités

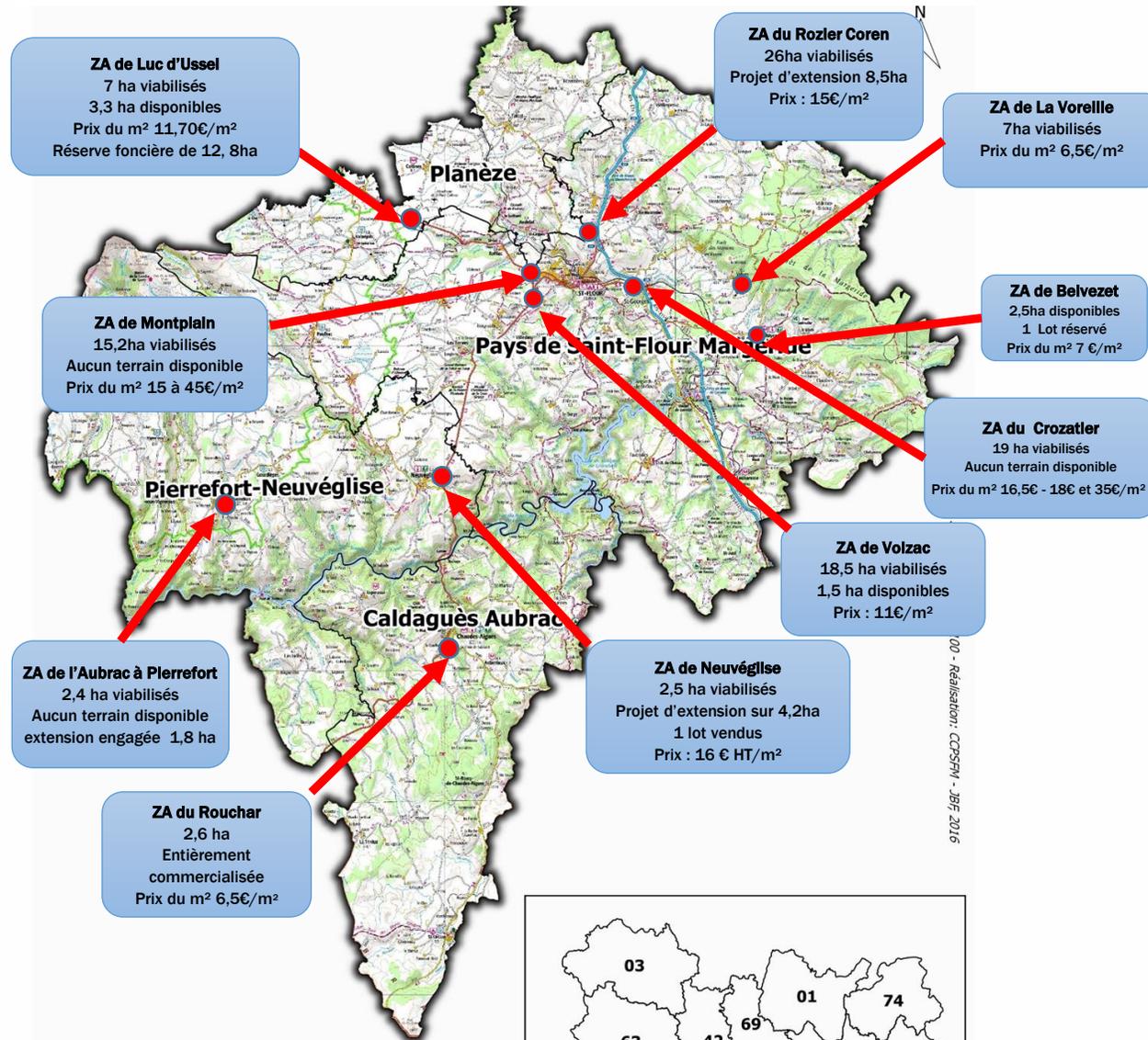


**Objectif : être en capacité de répondre aux demandes d'installations d'entreprises nouvelles ou permettre l'agrandissement ou l'évolution de celles existantes.**

A ce jour, le territoire de Saint-Flour communauté comprend 10 zones d'activités intercommunales avec pour certaines des disponibilités ou des projets d'extension.

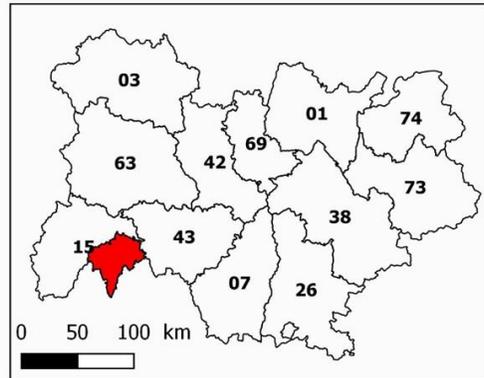
- ✓ **Elles totalisent 105 ha**
- ✓ **Dont 6 ha disponibles à la vente – des extensions à l'étude**
- ✓ **A ce jour, elles regroupent 110 entreprises installées**

## Les parcs d'activités sur Saint-Flour Communauté



00 - Réalisation: CCPSFM - JBF 2016

**Légende :**  
 Périmètres des anciennes communautés de communes





## Parc d'activités du Rozier Coren reconnu d'intérêt régional

- Vocation industrielle et artisanale
- Situé sur les communes de Coren et Saint-Flour au niveau de l'échangeur nord A75 et du contournement de Saint Flour - seul parc d'intérêt régional du Cantal
- Engagement de l'opération : 1995 – plusieurs phases de travaux
- Surface : 26 ha aménagés et commercialisés
- Extension engagée : 8,5 ha
- Aide au foncier accordée par la cté de communes : 655 000€
- 16 entreprises installées
- 1 village d'entreprises – 1000 m<sup>2</sup> locaux tertiaires
- Prix de cession : 15 € HT/ m<sup>2</sup> (2021)



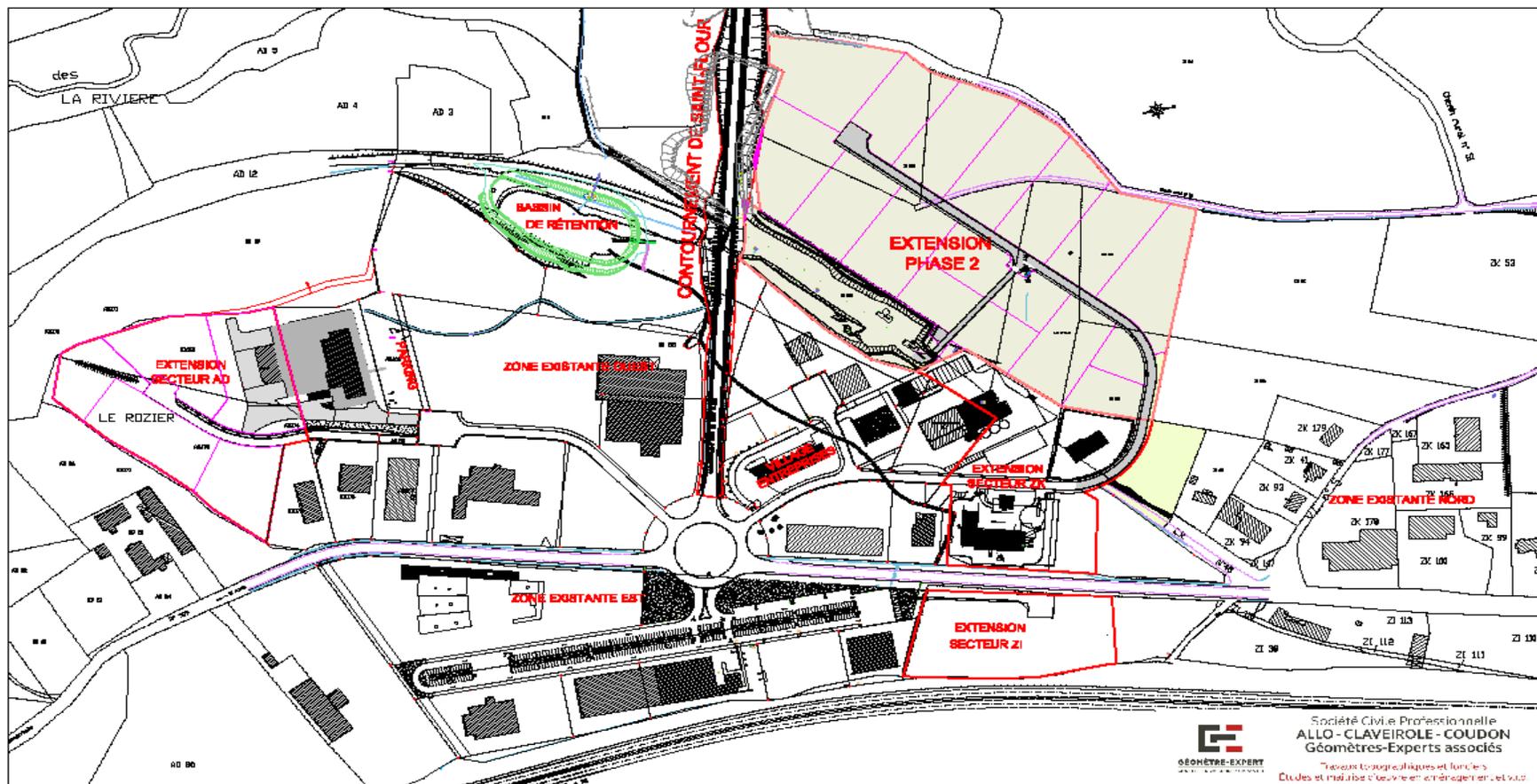
## EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DU ROZIER COREN - PHASE 2

A.P.D.

### 1 - PLAN DE LOCALISATION

	Périmètre de l'Extension
	Surfaces coalesces
	Chaussée revêtue en enrobé
	Trottoir revêtu en enrobé
	Espaces verts engazonnés

Echelle : 1/3000  
Plan du 16/04/2018  
R#f. A34481 PR5



Société Civile Professionnelle  
**ALLO - CLAVEIROLE - COUDON**  
Géomètres-Experts associés  
Travaux topographiques et fonciers  
Etudes et réalisations d'ouvrages en génie civil et voirie



AUBRAC  
PIERREFORTAIS  
PLANÈZE TRUYÈRE  
CALDAGUÈS MARGERIDE  
**Saint-flour**  
COMMUNAUTE



# Commission Economie Emploi Formation Parcs d'Activités

## ZA Volzac

### Vocation artisanale

- Situation : entrée ouest de Saint-Flour
- Phase 1 : Engagement de l'opération : 2004
- Surface : 20 ha
- 14 entreprises installées
- Disponibilités : 2 lot – 1,5 ha
- Engagement d'une étude de faisabilité pour une extension (6 ha) - modification du PLU St Flour en cours
- Prix de cession des lots : 11 € HT/ m<sup>2</sup>





AUBRAC  
PIERREFORTAIS  
PLANÈZE TRUYÈRE  
CALDAGUÈS MARGERIDE  
**Saint-flour**  
COMMUNAUTE



# Commission Economie Emploi Formation Parcs d'activités



## ZA Montplain Saint-Flour-Andelat-Roffiac



# Commission Economie Emploi Formation Parcs d'Activités

## ZA Montplain

### vocation commerciale

#### ZA Montplain Allauzier

- Située sur la commune de Roffiac à l'intersection des RD921 et 926
- Superficie : 10 ha
- Engagement de l'opération : 2004
- Entièrement commercialisée
- 16 entreprises installées
- Prix de cession : 25 € HT/ m<sup>2</sup>

#### ZA les Adrets - Roffiac

- Situé sur la commune de Roffiac
- Surface : 2 ha
- Engagement de l'opération : 1998
- 6 entreprises installées



#### ZA Montplain la Planèze

- Située sur la commune d'Andelat
- Superficie de 3,2 ha
- Engagement de l'opération : 2005
- Entièrement commercialisée
- 11 entreprises installées
- Prix de cession : 11,70 € HT /m<sup>2</sup>





## Commission Economie Emploi Formation Parcs d'activités

### ZAC Crozatier – St Georges

#### Vocation : automobile – poids lourds – logistique - commerciale

- Situation : Commune de Saint-Georges – échangeur sud de l'A75
- Procédure ZAC (Zone d'Aménagement Concertée)
- Engagement de l'opération : 2002
- Surface totale : 19 ha - Entièrement commercialisée
- Equipée d'un réseau de chaleur bois avec une chaufferie bois gérée en régie
- Plateforme poids lourds aménagée par la communauté de communes : 37 places gratuites
- Aménagement d'une liaison douce Entre Saint-Flour et la ZAC du Crozatier
- 15 entreprises installées



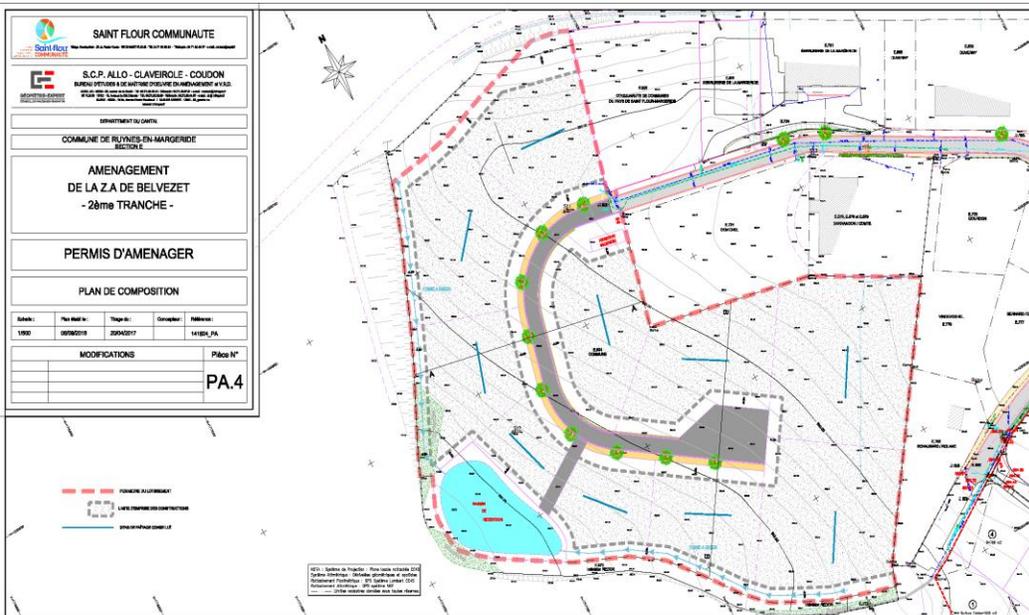
# Commission Economie Emploi Formation Parc d'activités

## ZA Belvezet - Ruynes En Margeride

### Vocation : artisanale

- Située à l'entrée sud de Ruynes en Margeride
- Requalification de la zone actuelle : 2016
- 6 Entreprises installées
- Extension : 2017 - 2,5 ha
- Maitrise foncière : Saint Flour communauté
- 1 réservation de terrain (compromis de vente) : 4500 m<sup>2</sup>
- Prix de cession : 7 € HT/ m<sup>2</sup>

Commission économie emploi et formation 25/01/21





## ZA Voreille – Vabres

Vocation : Pôles bois

1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup>e transformation du bois



- Situé à Vabres (sortie 30 de l'A75)
- Démarrage des travaux en 2010
- 7 ha
- Prix de cession : 6,50 € HT / m<sup>2</sup>
- Entièrement commercialisée



### ZA de Neuvéglise sur Truyère Vocation artisanale

- Située sur la commune de Neuvéglise à l'entrée du bourg au niveau de l'intersection de la RD n°921 et de la RD n°48.
- Surface actuelle 2,5ha. Extension prévue sur 4,2ha
- 10 entreprises installées.
- 1<sup>ère</sup> tranche sur 1,8ha avec notamment l'installation de la Coopérative de Neuvéglise
- 2<sup>ème</sup> tranche sur 12 000m<sup>2</sup> : travaux lancés en 2021
- 3<sup>ème</sup> tranche : acquisition foncière en cours (accord obtenu)
- Prix de cession des lots : 16 € HT/ m<sup>2</sup>





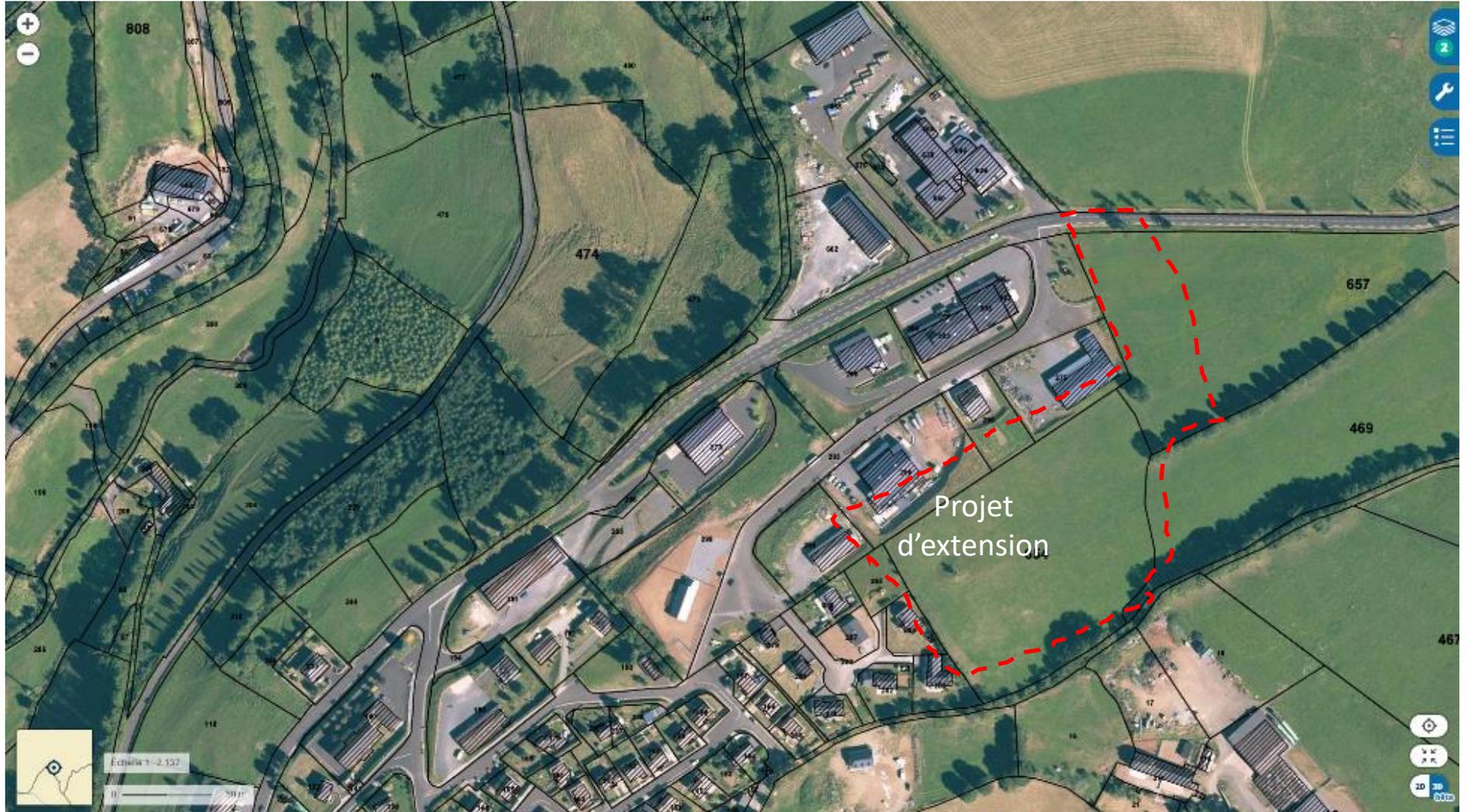


### ZA Aubrac - Pierrefort Vocation artisanale et industrielle

- Située à l'entrée Nord de Pierrefort
- Surface actuelle de 24 642m<sup>2</sup>
- 6 entreprises installées
- Projet d'extension sur 1,8 ha
- Acquisitions foncières en cours



# Commission Economie Emploi Formation Parcs d'Activités





## ZA Rouchar - Chaudes Aigues

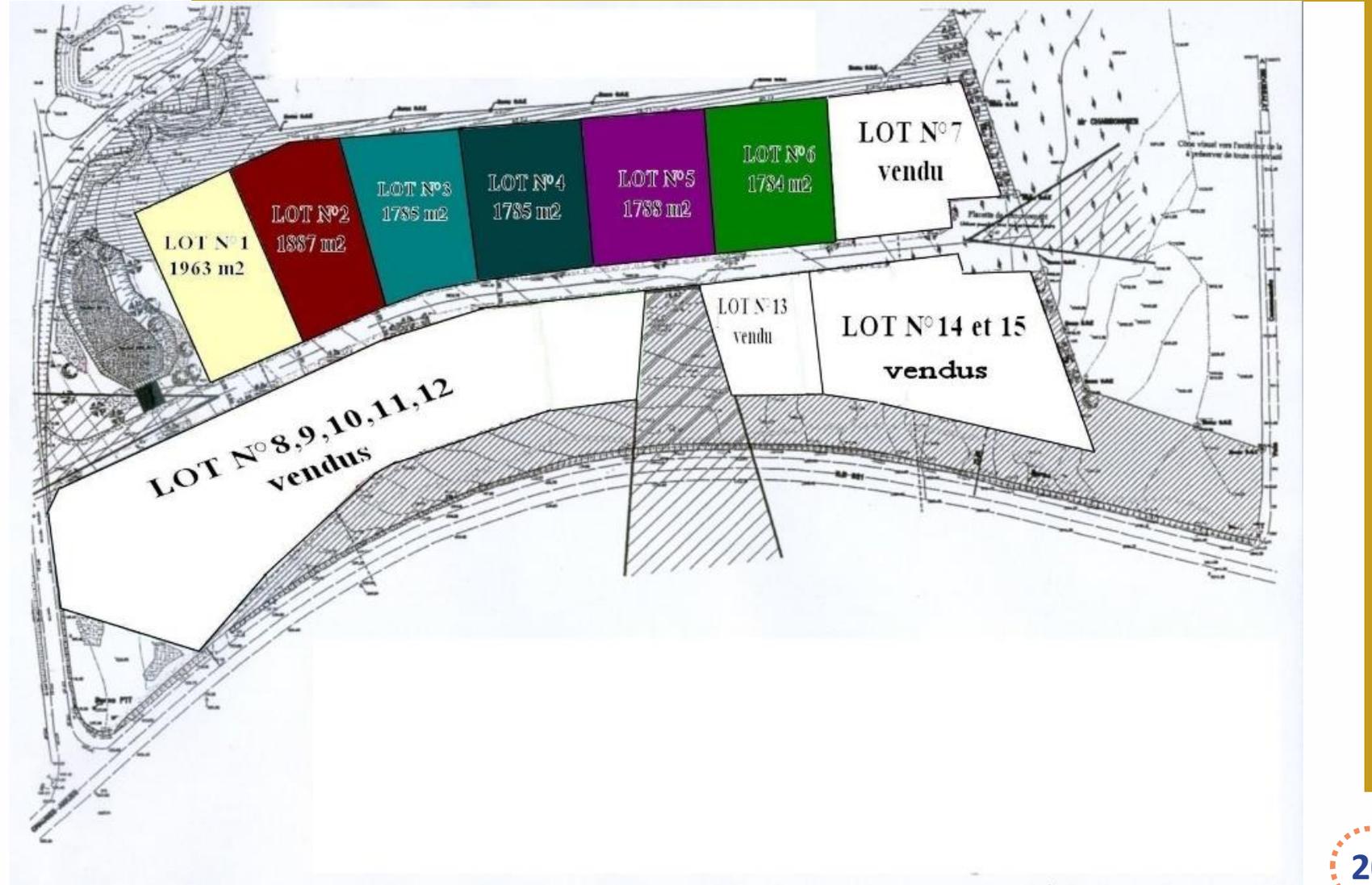
### Vocation artisanale

- Située à Chaudes aigues sur la RD 921 sur l'axe Saint-Flour Rodez.
- Superficie totale de 26 508 m<sup>2</sup>
- 7 entreprises installées et un pont bascule géré par la communauté de communes  
2 projets d'installation en cours
- Entièrement commercialisée (derniers lots vendus fin 2020 )
- Prix de vente : 6,50€ H.T / m<sup>2</sup>





# Commission Economie Emploi Formation Parcs d'Activités





AUBRAC  
PIERREFORTAIS  
PLANÈZE TRUYÈRE  
CALDAGUÈS MARGERIDE  
**Saint-flour**  
COMMUNAUTÉ



## Commission Economie Emploi Formation Parcs d'Activités

### Zone d'activités de Luc d'Ussel – Coltines Vocation industrielle et artisanale

- Située à Ussel à l'intersection de la RD14 et la RD926 (axe Murat Saint-Flour)
- Superficie totale de la 1<sup>ère</sup> tranche : 46 836m<sup>2</sup> cessibles
- 3 lots vendus totalisant 13 427m<sup>2</sup>
- Disponibilités : 33 409 m<sup>2</sup> découpage à la demande
- Prix de cession : 11,70€ HT /m<sup>2</sup>
- Stade d'avancement : travaux de finition en cours
- Possibilité d'extension sur les 11,7ha de réserve foncière

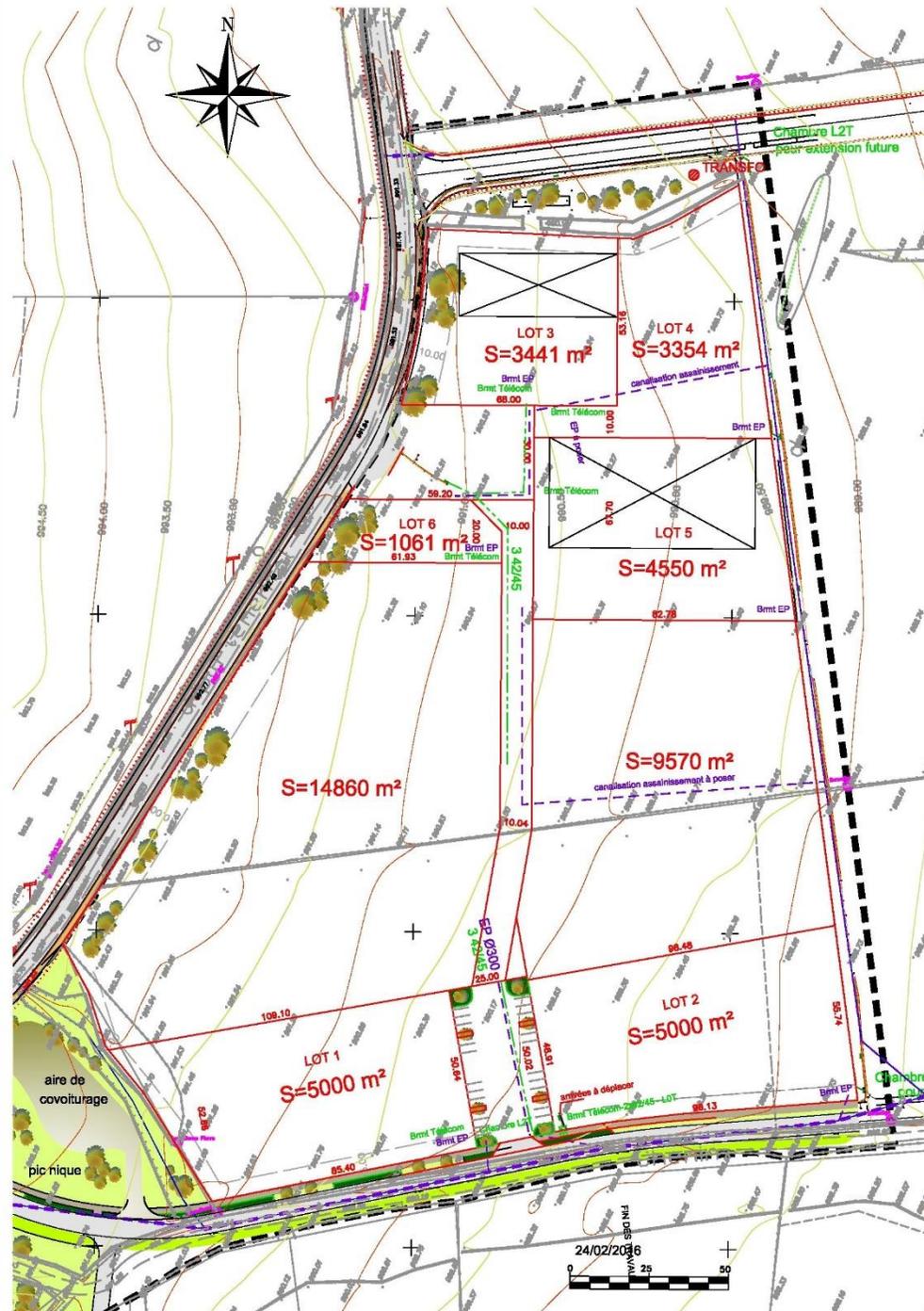


AUBRAC  
PIERREFORTAIS  
PLANÈZE TRUYÈRE  
CALDAGUÈS MARGERIDE

**Saint-flour**  
**COMMUNAUTE**



## ZA Luc d'Ussel – Coltines



**Commission Economie  
Emploi formation  
Parcs d'activités**

Commission économie emploi formation 25/01/21



# Commission Economie Emploi Formation

## Actions menées : Parcs d'Activités



### Programme de requalification de Voirie d'intérêt communautaire :

#### ZA Montplain – Saint-Flour

- 2001 : rue J-Baptiste Rozières
- 2003 : rue Henri Rassemusse
- 2008 : Avenue du Lioran et giratoires
- 2011-2014: Rue Léopold-Chastang
- 2017-2018 : Rue Henri Fressange



# Commission Economie Emploi Formation Immobilier d'entreprises

## Village d'entreprises



- situé sur le Parc d'activités du Rozier Coren
- 1000 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires : offre locative de bureaux – pépinière d'entreprises
- Partenariat avec la CCI qui assure l'accueil, l'animation et la gestion des services mutualisés
- Équipé en salles de réunion - visioconférence
- Concession publique d'aménagement avec la SEBA 15 jusqu'en 2034
- En service depuis juillet 2004
- Entièrement occupé



## Atelier relais

### ❑ Crédit bail immobilier Vulcacuir

- Engagée en 2003 avec l'entreprise – extension en 2017
- Fin du crédit bail : 31 mai 2025
- Secteur : maroquinerie de luxe - Effectif : 280

### ❑ Crédit bail immobilier Uniplanèze

- Engagée en 2000 avec l'entreprise – extension en 2013
- Fin du crédit bail : 31 décembre 2020
- Secteur agroalimentaire - Effectif : 70
- Développement de l'entreprise – besoin d'extension et de réaménagement de l'atelier



### Village agroalimentaire

**Réaménagement des anciens locaux Valporcs (Propriété Saint-Flour Communauté - anciens abattoirs de St-Flour) en village agroalimentaire - 1200 m<sup>2</sup> de locaux - 2 activités installées et 1 projet à l'étude :**

- **Producteur à l'Assiette** : atelier de découpe et de transformation – installé depuis 2018 – 7 salariés – activité en fort développement : besoin de locaux supplémentaires
- **Atelier de boulangerie porté par la SA DO-YEN** - travaux d'aménagement en cours de finition - démarrage prévisionnel de l'activité : février / mars 2021
- **Projet d'atelier traiteur** par un porteur de projet : à l'étude

### Pôle viande Pierrefort

- Travaux de réhabilitation fin 2020 avec reprise de la partie atelier de découpe et de transformation par la Société Conquet pour la valorisation des produits de venaison en lien avec les fédérations de chasse
- Partie des locaux de l'abattoir disponible

### Multiples ruraux

#### ❑ Multiple rural de Faverolle – Val d’Arcomie :

- Réalisé par Saint-Flour Communauté
- Gérante : Mme Nadine COUTAREL
- Activités : épicerie, vente de pains et de pâtisseries, dépôts de gaz, tournées et autres dépôts liés à l'activité
- Bail précaire de 23 mois signé le 22 juin 2018, prorogée par voie d'avenant jusqu'au 21 mai 2021
- Loyer mensuel : 350 € HT

#### ❑ Multiple rural de Loubaresse - le DROP – Val d’Arcomie :

- Réalisé par Saint-Flour Communauté
- Gérants : Mme DA SILVA et M. CUSSET
- Activités : bar, brasserie, restaurant, snack, plats à emporter, épicerie, point Poste, dépôt de pain, dépôts de presse, prestations de services de proximité ou de tiers-lieu, aires de services routier
- Bail précaire de 2 ans signé le 31 octobre 2020
- Loyer mensuel de la partie commerciale : 460 € HT (le logement attenant dépend de Cantal Habitat)



## Commission Economie Emploi Formation Commerce de proximité

### ❑ Multiple rural de Malbo :

- Le bâtiment appartient à la commune de Malbo et a été mis à disposition de la Communauté de communes le 29 juillet 2013 pour une durée de 18 ans (durée emprunt)
- Gérants : M. et Mme AYRAL : la femme du barbu
- Activités : bar, restaurant possibilité de développer épicerie ou tiers-lieu
- Convention d'occupation précaire de 23 mois signée le 8 janvier 2020
- Loyer mensuel de la partie commerciale : 100 € TTC
- Loyer de la partie habitation : 250 € TTC reversé pour partie à la commune



## Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales

- **Engagée en juin 2019 en partenariat avec Haute Terres Communauté**
- **Constat** : taux de chômage très faible : inférieur à 5 % / difficultés de recrutement pour les entreprises – manque de main d'œuvre
- **Objectifs** : évaluer les besoins des entreprises en emplois et compétences, anticiper les mutations économiques
- **Enjeux** : renforcement de l'attractivité du territoire
- **Accompagnement par un bureau d'études spécialisés – missions** :
  - Réalisation d'un diagnostic territorial – état des lieux
  - Analyse des besoins des entreprises en matière d'emplois et en RH et des difficultés rencontrées
  - Définition d'un plan d'action territorial visant à apporter des réponses concrètes aux problématiques identifiées

### Aides économiques

#### Rappel Cadre réglementaire : LOI NOTRe - article L 4251-17 :

- ❑ Le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour **décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région ; une convention doit être** passée entre les EPCI (ou les communes) pour définir les conditions de financement des aides et des régimes d'aides
- ❑ Ces aides revêtent la forme de **subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location vente de terrains nus ou aménagés**, de bâtiments neufs ou rénové, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit bail **des conditions plus favorables que celles de marché**
- ❑ **L'immobilier d'entreprise** restant de la compétence des communes et des EPCI à fiscalité propre, celles-ci peuvent décider de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. La région peut aussi intervenir en sollicitant l'accord de la commune ou de l'EPCI au moyen d'une convention.

### Aides économiques mises en œuvre

#### ❑ Dispositif LEADER – FISAC – com com – 2017-2020 :

Opération de modernisation des entreprises : dispositif d'aides publiques en faveur de l'économie et de l'artisanat de proximité : 40% d'aides publiques en soutien à l'investissement - 32 entreprises aidées - 1507 000 € investissements soutenus  
Enveloppe Saint-Flour Communauté : 59 000 €

#### ❑ Aide au point de vente : en vigueur

Aide en faveur du commerce et de l'artisanat de centre bourg avec point de vente : 30% d'aides publiques dont 20% de la Région et 10% Saint-Flour -  
Enveloppe annuelle : 30 000 €

#### ❑ Plan local d'urgence Est Cantal – crise sanitaire Covid 19 : Mise en place avec Hautes Terres communauté en juin et novembre :

- Juin : mise en œuvre d'un Plan d'actions de relance économique, en lien avec les dispositifs régionaux – 12 fiches actions – enveloppe consommée : 200 000 €
- Opération chèques Relance : bon de 10 € à chaque famille utilisable dans les commerces fermés en 2020 en lien avec la crise sanitaire – enveloppe prévisionnelle : 100 000 €



### 3. Orientations stratégiques

**Réflexion sur les ambitions de Saint-Flour communauté et ses orientations stratégiques en faveur de l'économie , de l'emploi et de la formation en lien avec la construction des documents stratégiques de Saint-Flour Communauté notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Et en vue de la construction du futur projet de territoire**



## Rappel du cadre réglementaire et objectifs du PADD

- Il expose les orientations générales du projet de l'EPCI s'inscrivant dans le respect des principes qui fondent le développement durable dans le domaines du l'urbanisme
- Il est le cadre de référence et le guide nécessaire à la conduite des opérations d'aménagement qui répondent aux besoins et aux enjeux de la communauté de communes
- Il est l'expression d'un projet politique global s'inspirant de préoccupations d'ordre social, économique et environnemental



- ❑ Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- ❑ Les orientations du PADD, actuellement en projet, doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant et dans chaque conseil municipal – 1<sup>er</sup> semestre 2020
- ❑ Il repose sur la stratégie et le cap de développement définis dans le cadre du SCOT (périmètre : Saint-Flour Communauté et Hautes terres communauté) avec les deux ambitions suivantes :
  - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
  - PRESERVER ET AMENAGER DURABLEMENT L'ESPACE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Saint-Flour Communauté s'articule autour de **deux ambitions** :

## AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

**AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES**

**AXE 2 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET DE VALORISATION DES FILIÈRES TRADITIONNELLES ET INNOVANTES**

**AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE**

## AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

**AXE 4 - UNE AGRICULTURE QUALITATIVE ET DURABLE**

**AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE**

**AXE 6 – UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE**

AXES STRATÉGIQUES



### 3. Orientations stratégiques

**Réflexion sur les ambitions de Saint-Flour communauté et ses orientations stratégiques en faveur de l'économie , de l'emploi et de la formation**

**Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques,**  
**de maintien des activités commerciales et**  
**de valorisation des filières traditionnelles et innovants**



# AMBITION N°1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



## AXE 2 : Une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes.

Depuis plusieurs années, **Saint-Flour Communauté** conduit une **politique volontariste en faveur du développement économique local afin de maintenir les entreprises sur le territoire** : aménagement de zones d'activités fonctionnelles et de qualité, offre immobilière répondant aux besoins des entreprises, promotion de l'accueil, accompagnement des porteurs de projets privés via des dispositifs financiers dédiés (FISAC, LEADER...).

Dans le cadre du PLUi, la **Communauté de communes souhaite renforcer la capacité d'attraction du territoire vis-à-vis des entreprises et des actifs tout en soutenant les initiatives entrepreneuriales**. Pour ce faire, le territoire peut s'appuyer sur les filières traditionnelles telles que l'agro-alimentaire, les filières innovantes basées sur l'exploitation des ressources renouvelables mais aussi sur des zones d'activités économiques performantes et facilement accessibles pour les entreprises.

### Chiffres clés

Un taux de chômage de Moins de 5 %

Plus de 10 000 emplois

Indice de concentration de l'emploi (ICE) 99,5

\* **ICE** : rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre d'actifs ayant un emploi.

→ 10 Zones d'Activités Economiques (ZAE) intercommunales

→ 4 Projets d'extension identifiés

→ 49 établissements en lien avec la filière agro-alimentaire

→ 350 emplois



## ❑ Objectif 2.1 : Proposer une offre foncière adaptée en misant sur des zones d'activités économiques intercommunales de qualité.

Cette offre de foncier à vocation économique doit permettre, **d'une part, de maintenir le tissu d'entreprises locales en proposant des espaces plus adéquats** (développement endogène) **et, d'autre part, d'attirer des entreprises extérieures** (développement exogène) **qui contribuent à renforcer l'attractivité économique du territoire :**

- **Permettre la réalisation de projets de création/extension raisonnés, notamment sur les secteurs proches de l'A75 (Parc d'intérêt régional du Rozier-Coren) et dans les pôles relais, en respectant l'enveloppe foncière économique du SCoT :**
  - **A l'échelle de Saint-Flour Communauté, le SCoT prévoit d'une part une enveloppe foncière de 50 ha localisée dans les zones déjà viabilisées et programmées et de 20 ha dans des secteurs non localisés.**
- **Prendre en compte le contournement de Saint-Flour dans les choix de développement urbain futur afin de répondre à de nouvelles opportunités** (secteur de la gare d'Andelat par exemple) ;
- **Veiller à maintenir une qualité d'aménagement des zones d'activités en privilégiant une approche environnementale de l'urbanisme :** gestion des réseaux, intégration paysagère des bâtiments, aménagements paysagers, mobilités douces... ;
- **Requalifier les zones d'activités existantes et traiter, le cas échéant, les friches bâties localisées au sein du tissu urbain.**



## □ Objectif 2.2 : Maintenir un paysage commercial équilibré entre zones périphériques et centre-ville / centres-bourgs.

### ○ Assurer une offre commerciale de proximité :

- Conforter les polarités urbaines du territoire afin de soutenir leurs fonctions économiques et de services (pôle urbain et pôles relais) ;
- Privilégier une offre renforcée de commerces de proximité et itinérant au sein du tissu urbain des centralités, en créant les conditions favorables que ce soit en termes d'accessibilité, de stationnement et de qualité urbaine.

### ○ Veiller à une complémentarité entre zones commerciales périphériques et commerces de centre-ville / centres-bourgs ;

### ○ Maintenir un maillage économique pertinent tant en matière de petits commerces que de services publics, garants de lien social entre le secteur rural, les pôles relais et le pôle urbain ;

### ○ Soutenir le développement des filières courtes et valoriser les productions locales : commercialisation et vente directe des produits, appui au développement des filières alimentaires locales, achats écoresponsables dans la commande publique (cantines, restauration collective...).



## ❑ Objectif 2.3 : Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire.

- **Valoriser les filières traditionnelles d'excellence : l'agro-alimentaire, la filière bois, les savoir-faire et métiers de la pierre, l'artisanat d'art... :**
  - Encourager les stratégies de développement et d'animation territoriale pour mettre en valeur la multifonctionnalité de la filière bois : Charte forestière, Plan Sylvicole Territorial... ;
  - Pérenniser et dynamiser la filière bois locale : maintenir un tissu suffisant de scieries locales, permettre la modernisation des outils de première transformation et le développement d'outils de seconde transformation ;
  - Favoriser l'implantation d'artisans d'art dans les centres-bourgs / centre-ville dans les périmètres de l'ORT.
- **Développer les filières liées à l'économie circulaire :**
  - Poursuivre le développement de la filière bois-énergie (construction de chaufferies et de réseaux de chaleur bois) ;
  - Favoriser l'émergence et la réalisation de projets de recyclerie des déchets ;
  - Permettre la valorisation énergétique (méthanisation, production thermique...) ou organique (effluents agricoles, boues de station d'épuration...).
- **Soutenir l'aménagement numérique du territoire pour répondre aux besoins de la population et des entreprises**
  - Mettre en œuvre le schéma des usages numériques en intégrant le paramètre de l'aménagement numérique dans les choix d'urbanisation ;
  - Faciliter l'essor des espaces de coworking ou des tiers-lieux.





### 3. Orientations stratégiques

#### Autres objectifs à définir :

- Poursuivre la démarche de GPECT et définir un plan d'actions à court et moyen terme en faveur de l'emploi et de l'attractivité du territoire – accueil d'actifs
- Définir une politique d'accueil d'actifs
- Développer des actions d'animation économique en concertation avec les partenaires économiques
- Améliorer l'accompagnement des porteurs de projets et définir des dispositifs d'aides économiques répondant aux besoins des entreprises du territoire



### 4. Questions diverses



**Merci de  
votre attention**

